

Initiatives ministérielles

Le deuxième élément que j'aimerais soulever concerne la circulation. Pour être allé à plusieurs reprises à l'Île-du-Prince-Édouard, le pont entraînera sûrement une augmentation de la circulation. Pour rejoindre, par exemple, les îles de la Madeleine, tout le monde sait qu'on doit traverser toute l'île du Prince-Édouard pour prendre le traversier à Souris. Est-ce que le député serait en mesure de nous indiquer des études qui pourraient nous rassurer quant à l'augmentation de circulation qui pourrait occasionner des retards à se rendre aux îles de la Madeleine? Peut-il nous répondre là-dessus?

• (1225)

[Traduction]

M. McGuire: Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du député relativement au plébiscite, je peux lui dire que le gouvernement fédéral n'a participé d'aucune façon à ce plébiscite. Ce fut un plébiscite mené strictement à l'intérieur de l'Île-du-Prince-Édouard dans le but de donner au gouvernement, dirigé par le premier ministre Ghiz à l'époque, une indication quant à la position des insulaires face à un lien fixe avec le continent. Ça n'avait donc rien à voir avec le gouvernement fédéral; ce dernier n'était même pas indirectement intéressé au projet à cette époque. La réponse c'est donc que le plébiscite visait à sonder l'opinion publique, pour ainsi dire; il devait déterminer ce que les gens de l'île pensaient du pont.

Pour ce qui est des îles de la Madeleine, qui font partie de la belle province de Québec, je crois qu'un pont faciliterait énormément les déplacements. Le député n'aurait plus à attendre à Cap-Tourmentin pendant parfois de longues périodes. Il lui suffirait d'arriver en automobile, d'emprunter le pont et de poursuivre jusqu'à Surrey pour prendre le traversier vers les îles de la Madeleine. Une fois le pont construit, on pourrait donc passer plus de temps dans les îles.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je serai bref. J'aimerais demander quelques clarifications au député d'Egmont qui vient de me précéder.

J'ai visité sa circonscription à plusieurs reprises. C'est une région magnifique. Je l'envie un peu, lui qui représente une si belle circonscription. Je suis sûr qu'il serait lui aussi jaloux de la mienne. Je l'invite à m'y rendre visite quand il le voudra.

J'aimerais qu'il clarifie deux choses. La première a trait au plébiscite. Je semble me souvenir que la question posée laissait entendre que le lien fixe pourrait prendre la forme aussi bien d'un tunnel que d'un pont. Peut-il confirmer ce souvenir?

La deuxième chose concerne ce qu'il vient de dire à propos de l'amendement constitutionnel dont nous sommes saisis aujourd'hui et dont il aurait déjà été question à l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'étais pas au courant et je me demande si le député pourrait préciser si cet amendement a fait l'objet d'une décision de la part de l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris la partie portant sur l'imposition de droits de péage et la privatisation possible de l'ouvrage.

M. McGuire: Monsieur le Président, j'invite le député à visiter à nouveau l'île du Prince-Édouard; j'y convie également

tous les députés de cette Chambre. Il n'y a pas de plus bel endroit à visiter en été. Par contre, je ne m'attends pas à ce qu'il y vienne en hiver, pas plus que je n'aimerais me rendre dans sa circonscription en cette saison.

La question posée pour le plébiscite ne parlait pas d'option. La possibilité d'un tunnel n'apparaissait pas sur le bulletin de vote. On y demandait tout simplement: «Êtes-vous en faveur d'un lien fixe?» Parmi les entrepreneurs qui ont présenté des soumissions pour le lien fixe, certains avaient avancé l'idée d'un tunnel au tout début; un seul a approfondi la question et en a conclu que cette option coûterait beaucoup trop cher et qu'elle ne valait pas la peine d'être explorée plus avant, le pont étant l'option la moins coûteuse.

La question d'un tunnel n'est donc vraiment pas entrée en ligne de compte lors du plébiscite. Les entrepreneurs qui ont étudié l'aspect technique de la chose ont estimé que cette option comportait également de nombreux risques pour l'environnement. Elle n'était pas économiquement viable.

En réponse à la seconde question du député, je dirai qu'au printemps dernier, l'assemblée législative a adopté, à l'unanimité, une résolution avalisant la modification des conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard au Dominion du Canada dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est chose faite, mais ce n'est qu'une résolution. L'assemblée législative avait été avisée par madame la juge Reid—tout comme nous l'avons été nous-mêmes, ce qui explique notre présence ici aujourd'hui—que le remplacement du service de traversiers par un pont ne pouvait se faire légalement sans que soit modifiée la Constitution.

• (1230)

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de participer à ce débat aujourd'hui et plus particulièrement de suivre le député d'Egmont qui défend depuis si longtemps dans cette enceinte les intérêts de sa province de l'Île-du-Prince-Édouard et la construction d'un raccordement fixe.

Avant de poursuivre, monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre nomination. C'est un plaisir de vous voir à ce poste. Je suis persuadée que vous allez très bien vous en sortir et que vous pourrez compter sur notre entière collaboration à tous.

En ce qui concerne ce débat, j'ai le privilège de siéger dans cette enceinte et de représenter une circonscription de la région de l'Atlantique depuis plus de cinq ans; je suis intervenue à d'innombrables reprises et j'ai abordé des questions qui avaient un grand intérêt et qui étaient même essentielles pour les gens de notre région. Souvent, lorsque nous examinons les possibilités qui s'offrent en matière d'emplois, de création d'un climat plus favorable aux entreprises, d'exploitation de certaines ressources naturelles et le reste, nous nous heurtons à des murs à cause de notre faible population. À l'instar de toutes les régions du pays, nous sommes confrontés à des problèmes de distance, etc.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour appuyer cette modification constitutionnelle tendant à permettre la construction d'un raccordement fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Édouard.